

1. Contribution de branchement au réseau en zone équipée (CB)

La contribution est calculée sur la base d'un devis.

Elle comprend l'ensemble des coûts occasionnés par la construction de la ligne moyenne-tension, du point de dérivation au point de fourniture, y compris le monobloc d'alimentation MT.

2. Contribution aux coûts du réseau (CCR)

CHF 90.- / kW

Prix hors TVA, applicables dès le 1^{er} janvier 2009